

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 avril 2018

---

**EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 151

présenté par

M. Cinieri, Mme Poletti, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Leclerc et M. Bony

-----

**ARTICLE 10**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« six »,

le mot :

« trois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de préciser la modification législative envisagée dans l'ordonnance en faisant clairement référence aux « prix de cession abusivement bas » et en établissant un lien direct entre la définition de ces prix abusivement bas et les coûts de production en agriculture.